

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 4974

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« , dans le cadre de la politique agricole commune, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.